

BULLETIN MUNICIPAL VILLE DE SCHEFFERVILLE

Décembre 2015

DES NOUVELLES DE LA VILLE

Vous désirez recevoir des informations de votre ville par courriel, transmettez votre adresse électronique à :

comptabiliteschefferville@xplornet.com

**Les bureaux de la
municipalité de
Schefferville seront
fermés du
23 décembre 2015
au 4 janvier 2016.**

**En cas d'urgence,
veuillez communiquer
au
418 585-2471 poste 3**

CONTRAT DE CUEILLETTE DES ORDURES

Nous aimerions vous aviser que la ville de Schefferville a donné le contrat de cueillette des ordures ménagères au conseil de bande de Matimekush. Les horaires ne devraient pas changer.

DETECTEURS DE FUMÉE

Les détecteurs de fumée sauvent des vies. Il est important de placer les détecteurs de fumée aux bons endroits chez vous. Vous devriez aussi les tester régulièrement pour vous assurer qu'ils fonctionnent bien. Vous pouvez réduire au minimum le risque de blessures et de mort causées par un incendie dans votre famille en installant le bon nombre de détecteurs de fumée, en les installant aux bons endroits et en veillant à ce qu'ils soient tous en bon état de fonctionnement.

- Installez des détecteurs de fumée à l'extérieur de chaque chambre à coucher ou des installations pour dormir et sur chaque étage de votre domicile, y compris au sous-sol.
- Lisez et suivez chaque étape du mode d'emploi du fabricant quand vous installez vos détecteurs de fumée.
- Testez vos détecteurs de fumée tous les mois pour vous assurer qu'ils fonctionnent bien.
- Suivez les directives du fabricant pour nettoyer vos détecteurs de fumée.
- Changez les piles aussi souvent que recommandé par le fabricant.
- Remplacez tout détecteur de fumée qui a plus de dix ans.

Allez voir chaque fois que l'alarme se déclenche, même si c'est une fausse alarme, et ayez un plan d'évacuation en cas d'incendie réel.

Au nom de la direction et des membres du personnel de la ville de Schefferville, recevez nos plus beaux souhaits de bonheur et de santé pour vous et vos proches.

Joyeuses fêtes et bonne année !



Ville de Schefferville
505, rue Fleming
Schefferville (Québec) G0G 2T0
Tél. : 418 585-2471
www.ville-schefferville.ca

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

(Article 795 C.C.Q.)

PRENEZ AVIS que monsieur **Simon EINISH**, en son vivant domicilié au 309, rue Lorraine, Schefferville, province de Québec, G0G 2T0, est décédé à Schefferville Québec, le 8 août 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi en date du 5 novembre 2015 et peut être consulté dès maintenant par tous les intéressés, au bureau de **Me Pierre SAMSON, notaire au 5255, boulevard Guillaume-Couture, bureau 161, Lévis, province de Québec, G6V 4Z4.**

Donné à Lévis, ce 19 novembre 2015.

Me Pierre SAMSON, notaire

CE QU'IL NE FAUT PAS JETER DANS LES TOILETTES

Il y a très peu de choses qui peuvent être jetées dans les toilettes. **N'oubliez pas, les toilettes sont faites uniquement pour les déchets humains et le papier hygiénique! Ce sont les seuls éléments que vous pouvez éliminer dans les toilettes.** Certains objets inappropriés qui sont jetés aux toilettes peuvent causer un bris d'équipement et entraînent des coûts très importants.

Voici ce qui ne doit *jamais* être jeté dans les toilettes :

- Des serviettes de soins personnels/pour bébés
- Des couches
- Des cotons-tiges
- Des cheveux
- De la soie dentaire
- Des tampons
- Des produits sanitaires
- Des condoms
- Des médicaments périmés
- De la graisse alimentaire
- Chiffons de toutes sortes